

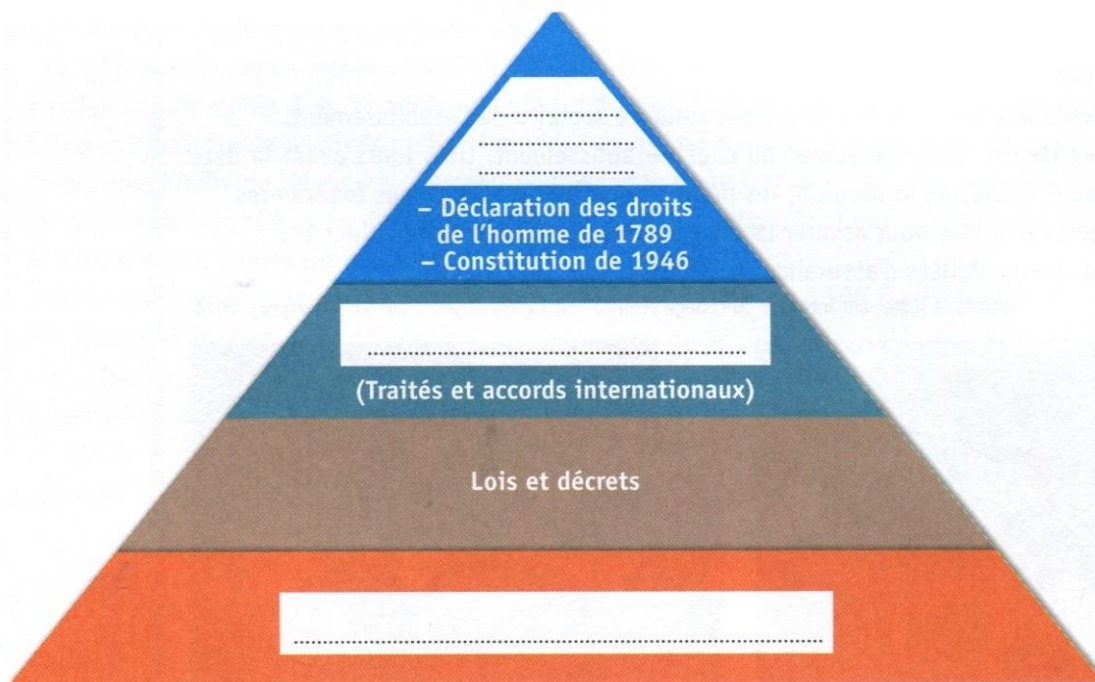
- ☐ Je connais le lien entre le droit et la justice
☐ Je connais les missions de la justice
☐ Je connais les principes fondamentaux de la justice en France

Vocabulaire: Justice, droit

III.

1.

Document 1: A partir du texte projeté, compléter la pyramide du droit français.



2.

Document 2: relier chaque principe fondateur au texte lui correspondant.

Document 3: souligner les trois missions essentielles de la justice.

Les grands textes fondateurs des principes de la justice en France		Les principes de la justice	Les missions de la justice
A. Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789 « Art. 6. La loi [...] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. » « Art. 8. [...] Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. » « Art. 9. Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. [...] »		• Présomption d'innocence • Droit à un procès équitable et impartial / Procédure contradictoire • Pas de rétroactivité des lois • Respect des droits de la défense • Égalité devant la loi • Droit de faire appel d'une décision de justice (voies de recours) • Droit à la dignité humaine	« Les missions de la justice sont de trois ordres : protéger, sanctionner les comportements interdits et arbitrer les conflits entre personnes. Dans un État de droit [elle assure] le respect du droit par tous et [sanctionne] les infractions à la loi. » Sur le site : www.ado.justice.gouv.fr
B. Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948 « Art. 2-1. Toute personne déclarée coupable d'une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner son cas par une juridiction supérieure [...] » « Art 5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » « Art. 10. Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial [...] » « Art. 11. Toute personne accusée d'un acte délictueux [a droit à] un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. »			

3.

Je complète l'organigramme à l'aide de la vidéo: L'organisation de la Justice en France

<http://www.mediatheque.justice.gouv.fr/direct/1352-5da211b713a6494e70141986a68e9e2136231d00-1427785502-direct>

